

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur

17 MARS 2026

Greffé



26041993

N° d'entreprise : **0401 408 863**

Nom

(en entier) : **MATERNE - CONFILUX**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Allée des Cerisiers 1, 5150 FLOREFFE**

Objet de l'acte : Démissions d'administrateurs et décharges provisoires et Nomination d'administrateur

Extrait des résolutions écrites des actionnaires conformément à l'article 29 des statuts et 7:133 CSA du 12 janvier 2026

"

1. Démissions d'administrateurs et décharges provisoires

L'assemblée générale acte la démission de Monsieur Jean-Luc HEYMANS en sa qualité d'administrateur prenant effet au 12 janvier 2026.

L'assemblée générale donne décharge provisoire à Monsieur Jean-Luc HEYMANS pour les prestations accomplies au cours de leur mandat. Cette décharge devra être confirmée par l'assemblée générale ordinaire.

2. Nomination d'administrateur

L'assemblée générale vote la nomination, avec effet au 12 janvier 2026, de Monsieur Benoît FRASTRES au poste d'administrateur.

Le mandat n'est pas rémunéré et octroyé pour une durée de 6 ans.

3. Mandats

L'assemblée générale donne procuration à Me Matthieu ALADENISE et/ou à Me Claire SIMÉONS, chacun agissant individuellement, avec faculté de substitution, pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions prises lors de cette réunion, et pour apporter toutes modifications à l'inscription susmentionnée de la Société au registre des personnes morales, d'accomplir, au vu de ces dernières, toutes les formalités administratives et, notamment, de représenter la Société à la Banque Carrefour des Entreprises, à un guichet de la Société de leur choix et au greffe du tribunal de l'entreprise et, à cet effet, de faire tout ce qui est nécessaire.(...)"

Extrait du Procès Verbal du Conseil d'Administration du 12 janvier 2026

"

1. Nomination d'administrateur délégué

Le conseil d'administration décide de nommer Benoît Fastres au poste d'administrateur délégué avec effet au 12 janvier 2026.

Le mandat n'est pas rémunéré et octroyé pour une durée de 6 ans.

2. Mandats

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

L'assemblée générale donne procuration à Me Matthieu ALADENISE et/ou à Me Claire SIMEONS, chacun agissant individuellement, avec faculté de substitution, pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions prises lors de cette réunion, et pour apporter toutes modifications à l'inscription susmentionnée de la Société au registre des personnes morales, d'accomplir, au vu de ces dernières, toutes les formalités administratives et, notamment, de représenter la Société à la Banque Carrefour des Entreprises, à un guichet de la Société de leur choix et au greffe du tribunal de l'entreprise et, à cet effet, de faire tout ce qui est nécessaire.(...)"

Claire SIMEONS
Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).